

COMMUNE DE MITTELWIHR

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Mittelwihr
de la séance du 1^{er} mars 2011
sous la présidence de Monsieur Hugues SPENLEHAUER, Maire

Etaient présents :

Monsieur Hugues SPENLEHAUER, Maire,
Messieurs Jean-Jacques ZIRGEL et Jean-Michel HERRSCHER, adjoints,
Monsieur Jean-Claude BURGHART, Madame Arlette ECKERT, Madame Eve FONNE,
Madame Fanny OSTER, Monsieur Philippe SCHEIDECKER, Monsieur Dominique
WALTSBURGER et Monsieur Christian WURTZ, conseillers municipaux.

Procurations :

Monsieur Alain KLEINDIENST à Monsieur Hugues SPENLEHAUER
Monsieur Olivier BERGER à Madame Fanny OSTER
Monsieur Hervé FRANTZ à Monsieur Philippe SCHEIDECKER
Monsieur Gilbert LEIB à Monsieur Dominique WALTSBURGER
Madame Marie-France SIEGLER à Monsieur Jean-Michel HERRSCHER

Secrétaire de séance :

Madame Martine OTTERMANN, Secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 18 janvier 2011
2. Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges – Charte 2011-2023
3. Hangar BALTZINGER – Renouvellement du bail à louer pour locaux à usage professionnel
4. Lotissement de la Krautenau – Cession des voiries et réseaux divers (VRD) du lotisseur SOVIA à la Commune
5. Place du Lys – Réfection garde-corps
6. Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé – Convention d'utilisation de la photothèque partagée
7. Commerce ambulant – Demande d'occupation du domaine public
8. Divers :
 - Déclaration(s) d'intention d'aliéner
 - Elections cantonales – Tenue du bureau de vote
 - Réunion des Municipalités Bennwihr-Mittelwihr – Compte rendu
 - Projet de Centre de Première Intervention (CPI) Intercommunal
 - Commissions – Compte rendu des réunions
 - Date du prochain Conseil Municipal : 5 avril 2011

POINT N°1**Approbation du compte rendu de la séance du 18 janvier 2011**

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la séance du 18 janvier 2011.

Après délibération, le compte rendu est adopté avec 13 voix **POUR** et 2 **ABSTENTIONS**.

POINT N°2**Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges – Charte 2011-2023**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Anne KLEINDIENST, Chef de projet révision de la charte et correspondante de la Commune de Mittelwihr pour le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV), venue présenter la 3^e charte du parc ainsi que les statuts modifiés du Syndicat Mixte du PNRBV.

Monsieur le Maire rappelle que le PNRBV, créé en 1989, a obtenu le renouvellement de son classement pour 10 ans en 1998. Ce classement a été prorogé de 2 ans en application de l'article L333-1 du Code de l'Environnement, prolongeant ainsi son classement jusqu'au 6 juin 2010. Pour que son classement soit renouvelé, le PNRBV a procédé à la révision de sa charte.

Après la phase de concertation menée de 2007 à 2009, le projet de charte 2011-2023 a été soumis à enquête publique du 25 janvier au 25 février 2010 et adopté à l'unanimité par le Comité Syndical du Parc, le 10 septembre 2010.

La charte doit maintenant être approuvée par l'ensemble des collectivités et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI à fiscalité propre) concernés par le projet.

Cette approbation doit être formalisée par une délibération intégrant à la fois :

- l'approbation du projet de charte 2011-2023, c'est-à-dire l'adhésion au projet ;
- l'approbation des nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Parc, annexés au projet de charte 2011-2023 ;
- et pour les collectivités nouvellement concernées par le périmètre "Parc Naturel Régional" et les EPCI à fiscalité propre, la décision d'adhérer au Syndicat Mixte du Parc.

dans un délai réglementaire de 4 mois, à compter du 6 décembre 2010 et jusqu'au 6 avril 2011.

L'approbation de la charte doit être votée sans réserve. A défaut, le vote de la collectivité sera considéré comme négatif.

Contrairement aux procédures habituelles, l'absence de délibération vaudra refus d'approuver la charte.

Compte tenu des nouveaux textes en vigueur, si un EPCI n'approuve pas la charte, les communes membres de cet EPCI ne pourront pas être classées "Parc Naturel Régional".

Le délai de 4 mois étant relativement court, il n'y a pas de préséance entre l'approbation par les EPCI et l'approbation par les communes.

Monsieur Alain KLEINDIENST rejoint l'assemblée à 20h55.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,

avec 9 voix **POUR** et 6 **ABSTENTIONS**,

- décide d'approuver la charte révisée du PNRBV ;

avec 7 voix **POUR** et 8 **ABSTENTIONS**,

- décide d'approuver les statuts modifiés du Syndicat Mixte du PNRBV annexés à la charte.

POINT N° 3

Hangar BALTZINGER – Renouvellement du bail à louer pour locaux à usage professionnel

Monsieur le Maire rappelle :

Par bail (à louer pour locaux à usage professionnel) conclu avec Monsieur Laurent BALTZINGER avec effet au 1^{er} janvier 2008, la Commune devenait locataire d'une surface de 34 m² environ dans le hangar sis 2A Rue de l'Ecole, moyennant un loyer annuel de 680 € (électricité comprise). Conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, ce bail est arrivé à échéance le 1^{er} janvier 2011.

Monsieur le Maire propose de reconduire le bail pour une durée d'un an renouvelable deux fois, avec effet au 1^{er} janvier 2011, en maintenant le loyer annuel à 680 €.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, **à l'UNANIMITE**,

- approuve la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à reconduire le bail aux conditions précitées.

POINT N° 4**Lotissement de la Krautenau – Cession des voiries et réseaux divers (VRD) du lotisseur SOVIA à la Commune**

- Vu la déclaration d'achèvement des travaux ;
Vu le procès-verbal de réception de chantier ;

Monsieur le Maire propose d'accepter la cession des voiries et réseaux divers (VRD) du lotisseur SOVIA à la Commune de Mittelwihr, moyennant l'euro symbolique.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,

avec 5 voix **POUR**, 6 voix **CONTRE** et 4 **ABSTENTIONS**,

- n'autorise pas la reprise des VRD du lotissement de la Krautenau dans le domaine communal de la voirie.

POINT N°5**Place du Lys – Réfection garde-corps**

Pour la remise en place de l'ancien garde-corps sur les bases existantes scellées dans les murets, deux entreprises ont déposé une offre :

- l'entreprise WUCHER de Ribeauvillé (68150) pour un montant de 1 884.96 € HT,
- l'entreprise GROELL de Bennwihr (68630) pour un montant de 1 010.62 € HT.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, **à l'UNANIMITE**,

- retient l'offre de l'entreprise GROELL pour un montant de 1 010.62 € HT ;
- autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier ;
- dit que les crédits seront prélevés à l'article 61523 du budget primitif 2011.

POINT N°6**Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé – Convention d'utilisation de la photothèque partagée**

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé (CCPR) s'est engagée vis-à-vis de ses 16 communes membres ainsi que de l'Office de Tourisme de Ribeauvillé-Riquewihr, à leur fournir un accès à une photothèque qu'elle gèrerait elle-même.

Pour ce faire, la CCPR désire bénéficier de la photothèque en ligne développée par Alsace Photothèque, par le biais d'un contrat de prestations de services. Cet outil permettra à la CCPR, aux 16 communes et à l'Office de Tourisme, d'accéder instantanément à une banque d'image créée et gérée par la CCPR, ainsi qu'à la photothèque en ligne de Christophe MEYER et Bruno BOEHLY, sans être tributaire d'un quelconque logiciel, au moyen de codes d'identification. En tant qu'administrateur, la CCPR pourra gérer le fonds photographique (référencement, indexation) et procéder à la mise en ligne par transfert de fichiers sur serveurs sécurisés.

Les conditions générales d'utilisation et d'accès à la photothèque via le site internet sont définies par convention entre la CCPR et les différents utilisateurs (Communes du Pays de Ribeauvillé et Office du Tourisme de Ribeauvillé-Riquewihr). Elles constituent l'"offre de contracter" proposée par la CCPR.

Préalablement à l'obtention de l'accès à la photothèque, l'utilisateur devra avoir pris connaissance de ce document et l'avoir signé pour accord.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, **à l'UNANIMITE,**

- donne son accord pour la signature de la convention d'utilisation de la photothèque partagée de la CCPR.

POINT N°7

Commerce ambulant – Demande d'occupation du domaine public

Par courrier du 22 janvier 2011, Monsieur Laurent STAUB, responsable de la société "Les Flamichs Follie's", attributaire d'une autorisation annuelle d'occupation du domaine public, nous fait part de son souhait de la reconduire pour l'année 2011, les dimanches et jours fériés, et éventuellement en semaine.

Ce renouvellement s'accompagne d'une nouvelle demande d'installation plus sédentaire à l'année, sous la même forme que précédemment, à savoir : deux chalets de 8m X 2.50m et un chapiteau avec garnitures, de 4m X 3m.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, **à l'UNANIMITE,**

- accepte de renouveler l'autorisation d'occupation du domaine public pour les dimanches et jours fériés, voire de l'étendre aux jours de la semaine encore disponibles, le cas échéant ;
- rejette la demande d'installation sédentaire à l'année.

POINT N° 8

Divers

- Déclaration(s) d'intention d'aliéner
- Elections cantonales – Tenue du bureau de vote
- Réunion des Municipalités Bennwihr-Mittelwihr – Compte rendu
- Projet de Centre de Première Intervention (CPI) Intercommunal
- Commissions – Compte rendu des réunions
- Date du prochain Conseil Municipal : le 5 avril 2011 à 20h

Levée de séance à 22h⁵⁵